



Etat des lieux loi ALur

Par **Jlatour**, le **13/01/2019** à **10:38**

Bonjour à tous,

C'est mon premier post sur le forum, je me permet de me présenter rapidement avant ;) Je m'appelle Jérôme Latour, et je travail dans le web et je m'intéresse de très prêt à l'immobilier. Mon sujet du moment : le locatif !

Ma question est la suivant. Certaines sociétés proposent de déléguer pas mal de boulot concernant les étapes de gestion d'une location, exemple l'état des lieux conforme à la loi Alur.

Comment peut-on être certains que les services proposées sont conformes à la loi ?

Par exemple ce site : <https://blog.checkandvisit.com/modele-etat-des-lieux/>

Des modèles d'état des lieux sont proposés, mais comment être certains que ceux-ci sont 100% conforme aux législations en place ?

Je ne sais pas si ma question est claire.

J'espère que vous pourrez m'aider.

Merci à tous, et à très vite !